

RAPPORT DE LORD DURHAM,

HAUT-COMMISSAIRE DE SA MAJESTÉ, &c.

Sur les affaires de l'Amérique Septentrionale Britannique.

A la Très-Excellente Majesté de la Reine.

En me confiant le gouvernement de la province du Bas-Canada durant la période critique de la suspension de sa constitution, il a en même temps plu à Votre Majesté de m'imposer une tâche non moins difficile et d'une importance beaucoup plus permanente, en me nommant " Haut Commissaire pour régler les questions importantes qui existaient dans les provinces du Haut et du Bas-Canada relativement à la forme et au gouvernement futur des dites provinces." Afin de me mettre en état de remplir ce devoir avec le plus d'avantage, je fus non seulement revêtu du titre, mais de tous les pouvoirs de gouverneur général de toutes les provinces de S. M. dans les provinces de l'Amérique du Nord, et mon autorité ne fut pas limitée par mes instructions par aucune de ces restrictions qui dans le fait avaient privé les ci-devant gouverneurs du Bas-Canada de tout contrôle sur les autres provinces, quoique dans la pratique on les leur avait nominale-ment subordonnées. Ce fut donc en addition aux devoirs de l'administration des affaires d'une province étendue et en trouble, aux devoirs législatifs dont on me surchargea durant la suspension du gouvernement représentatif, et aux communications constantes que je fus obligé d'entretenir non seulement avec les lieutenants gouverneurs, mais aussi avec des individus des autres cinq provinces, que j'eus à chercher la nature et l'étendue des questions, du règlement desquelles dépend la tranquillité des Canadas; que j'eus à mettre sur pied diverses enquêtes étendues relativement aux institutions et à l'administration de ces provinces et à trouver les réformes convenables dans le système de leur gouvernement, propre à réparer les maux qui existaient, et à poser les fondements de l'ordre, de la tranquillité et des améliorations.

La tâche à moi imposée de régler les questions qui affectaient la forme et l'administration du gouvernement civil fut naturellement limitée aux deux provinces dans lesquelles le règlement de ces questions était devenu d'une nécessité urgente, par les événements, qui d'un côté avaient sérieusement mis en danger et qui d'un autre côté avaient suspendu l'opération de la constitution existante. Mais quoi que cette nécessité ne s'appliquât qu'à ces deux provinces, l'étendue de mon autorité sur toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, dans le but évident de me mettre en état de régler avec plus d'efficacité les questions constitutionnelles qui s'agitaient dans les deux provinces, avec des instructions particulières contenues dans les dépêches du secrétaire d'état, amena sous ma considération le caractère et l'influence des institutions existantes dans toutes les provinces. Je trouvai

dans toutes ces provinces une forme de gouvernement si approchant dans l'ensemble, des institutions généralement si semblables et si liées, des intérêts, des sentiments et des habitudes si semblables, que je m'aperçus immédiatement que j'en viendrais à une décision sans faire un usage convenable des matériaux que l'on avait mis à ma disposition, si je ne faisais des enquêtes aussi étendues que mes pouvoirs me permettaient de le faire. Quelle liaison inséparable d'intérêts je trouvai dans les provinces de V. M. dans l'Amérique du Nord, jusqu'à quel point se ressemblent les maux que j'y rencontrai et qui demandent les mêmes remèdes, est un sujet important qu'il sera de mon devoir de discuter très pleinement avant de clore ce rapport. Mon objet maintenant se borne à expliquer l'étendue de la tâche qui me fut imposée, et de faire ressortir le fait, qu'une enquête dirigée dans l'origine vers deux provinces de V. M. dans l'Amérique du Nord, s'est nécessairement étendue à toutes.

Pendant que je voyais s'élargir ainsi le champ de l'investigation, et que chaque jour d'expérience et de réflexion imprimait plus profondément sur mon esprit l'importance de la décision qu'il serait de mon devoir de suggérer, il devint également clair que cette décision pour être d'aucun service, devait être prompte et finale. Je n'eus pas besoin d'observations personnelles pour m'en convaincre; car les maux que j'avais à guérir sont des maux qu'aucune société civilisée ne peut longtemps endurer. Il n'y a aucune classe ou section des sujets de Votre Majesté dans l'un ni l'autre des Canadas, qui ne souffre pas et du mal existant et du doute qui plane sur la forme et la politique à venir du gouvernement. Tant qu'on laissera subsister le présent ordre des choses les habitants actuels de ces provinces n'auront aucune sécurité pour leurs personnes ni pour leurs biens, aucune jouissance de ce qu'ils possèdent, aucun aiguillon vers l'industrie. Le développement de ces vastes territoires est arrêté; et la population, qui devrait être attirée pour les remplir et les fertiliser, se dirige vers des états étrangers. Chaque jour pendant lequel un arrangement final et stable est retardé, la condition des colons s'empire, les esprits s'exaspèrent davantage, et le succès d'aucun plan d'ajustement devient plus précaire.

Je connus la nécessité de la promptitude dans ma décision sur la plus importante de ces questions commises à mes soins, de très bonne heure après mon acceptation de la mission qu'il avait plu à Votre Majesté de me confier. Avant de laisser l'Angleterre, j'assurai aux Ministres de Votre Majesté que le plan que je suggérerais pour le gouvernement futur des Canadas, serait prêt pour le commencement de la prochaine session; et quoique j'eusse pourvu à ce que, sous toutes circonstances, les me-